



**N°02**  
**19/05/2017**

**Edition Nouvelle-Aquitaine hors littoral**

Départements 16/19/23/24/79/86/87

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NOUVELLE-AQUITAINE

**Animateur filière**

Anna LABARRE

**FREDON Limousin**

[anna.labarre@fredon-limousin.fr](mailto:anna.labarre@fredon-limousin.fr)

**Directeur de publication**

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

**Supervision**

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
2 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Jardins, espaces végétalisés et  
infrastructures - Edition Hors  
littoral N°2  
du 19/05/2017 »*

**Collectivité, particulier, professionnel : venez rejoindre le réseau  
d'observateurs-trices !**

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos observations de maladies,  
ravageurs, ou végétaux qui vous paraissent intéressants.

## Ce qu'il faut retenir

### Plantes indésirables

- **La Lampsane commune**

### Espèces exotiques envahissantes

- **Les Balsamines** : prévoir arrachage.

### Ravageurs

- **La Pyrale du Buis** : premières attaques en cours.

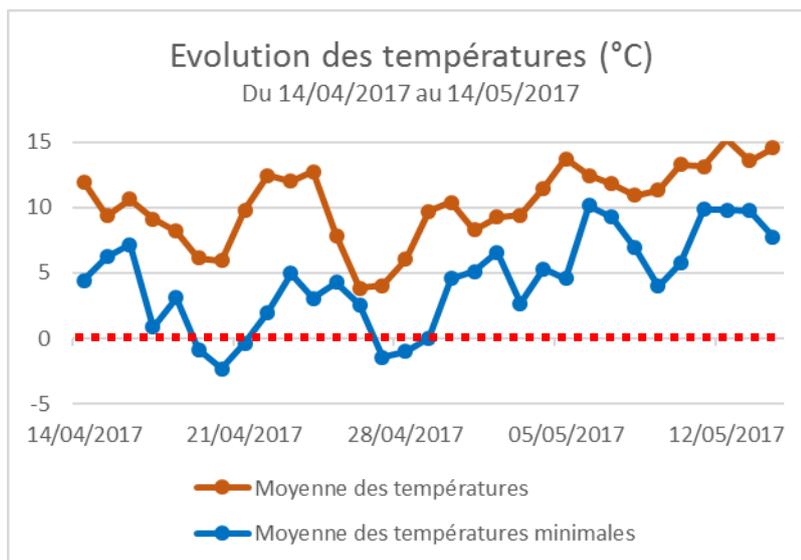
### Autres informations

- **Mise en place du piégeage**
- **Présence de frelons**



# Bilan climatique

La période de mi-avril à mi-mai a été marquée par de grandes variations de températures.



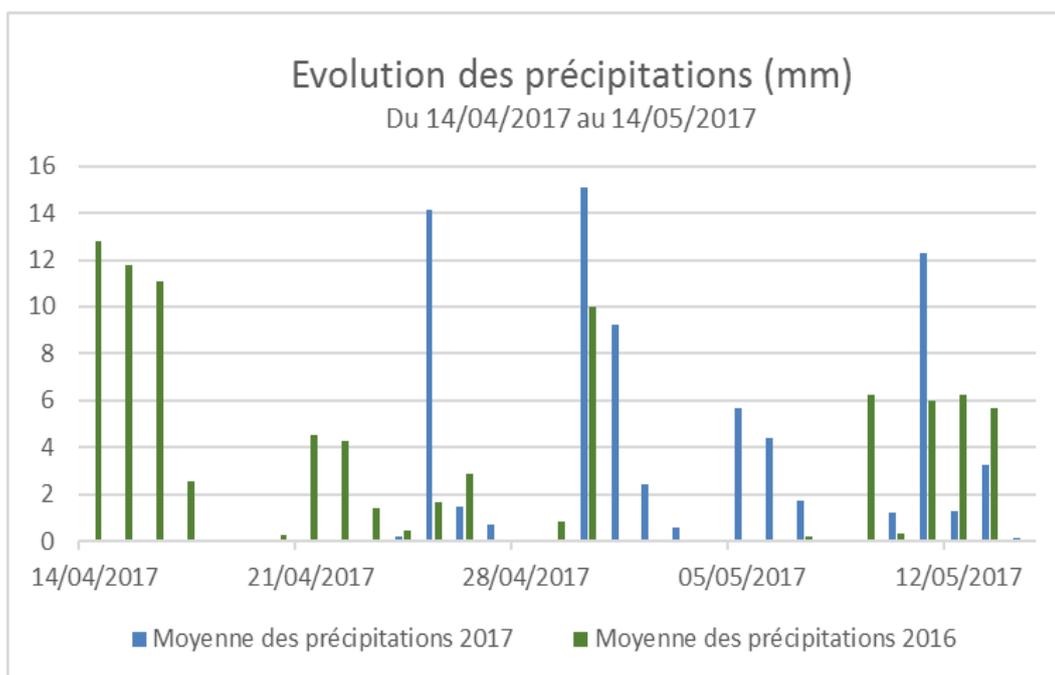
Des températures négatives ont été constatées plusieurs fois la deuxième moitié du mois d'avril. Les températures sont ensuite progressivement remontées, jusqu'à atteindre 15°C en moyenne mi-mai.

Les gelées, après une période de températures plus clémentes, ont eu pour conséquence des nécroses, des brûlures sur les feuilles et jeunes plantations.



**Impact des gelées sur des jeunes feuilles**

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)



Un déficit pluviométrique important a été constaté en ce début d'année. Sur la période de mi-avril à mi-mai, les épisodes pluvieux ont été tardifs et irréguliers. Par comparaison, en 2016, sur la même période, la pluviométrie était de 90 mm : elle n'a été que de 74 mm en 2017.

Le bilan climatique a été réalisé grâce aux stations météo de Boussac, Dun le Palestel, Magnac Laval, Coussac Bonneval, Verneuil, Objat, Lubersac et Naves.

## Plantes indésirables

---

Apprendre à mieux reconnaître les plantes de nos rues permet de mieux les gérer : les laisser pousser si elles présentent un intérêt (floristique, esthétique, culinaire...) ou bien les éliminer avec des techniques appropriées.

### ○ La Lampsane commune



**Lampsane commune – *Lapsana communis***

(Crédit Photo : A. Labarre – FREDON Limousin)

La Lampsane commune (*Lapsana communis*) fait partie des Astéracées. C'est une espèce qui se développe partout où il y a un peu d'ombre, notamment en pied de mur, et qui apprécie les sols riches en azote.

La forme de ses feuilles est assez caractéristique : celles de la base forment une rosette, puis elles sont découpées en plusieurs lobes dont le terminal est bien plus grand que les autres. Les feuilles supérieures, ovales et dentées ne sont pas divisées.

La Lampsane produit des petites fleurs jaunes de mai à septembre

Les jeunes feuilles de Lampsane sont comestibles.

La Lampsane peut coloniser un milieu, si des conditions favorables sont réunies.

**Conseils de gestion** : son système racinaire n'étant pas très profond, le désherbage manuel est possible, tout comme le désherbage thermique. Dans les deux cas, le faire au stade plantule.

## Les Balsamines

---

De la Balsamine a été signalée par des observateurs en Corrèze.

Parmi les espèces exotiques envahissantes, il existe 3 espèces de Balsamine : la Balsamine de Balfour, la Balsamine de l'Himalaya et la Balsamine du Cap.

Ce sont des plantes annuelles, qui aiment les sols humides (bords de cours d'eau, fossés, talus, bois humides...) et les milieux perturbés comme les décombres et les talus.

La Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera* Royle in Edwards), comme son nom l'indique, est originaire de l'Himalaya. Elle peut mesurer de 50 cm à 3,50 m de haut pour les plus hautes. Elle est reconnaissable grâce à certaines caractéristiques :

- Tige glabre, creuse, rougeâtre à larges nœuds renflés
- Feuilles opposées et très dentées
- Longues capsules qui éclatent à maturité
- Fleurs entièrement roses, en grappe de 2 à 14 fleurs, odorantes



**Balsamine de l'Himalaya – *Impatiens glandulifera***

La Balsamine peut produire jusqu'à 4 000 graines par plant, qui sont projetées de leurs capsules jusqu'à 7 m du pied mère.

La Balsamine de Balfour (*Impatiens balfouri* Hook. f.) est originaire d'Asie Centrale. Elle peut mesurer de 30 cm à plus d'un mètre. Ses fleurs sont bicolores, contrairement à la Balsamine de l'Himalaya. Ses feuilles sont alternées.



**Balsamine de Balfour – *Impatiens balfouri***

(Crédit Photo : C. Goutieras – FDGDON Haute-Vienne)

La Balsamine du Cap (*Impatiens capensis* Meerb.) se distingue facilement des deux précédentes car elle a des fleurs orangées.



**Balsamine du Cap – *Impatiens capensis***

(Source : fauneflore-massifcentral.fr)

La Balsamine, lorsqu'elle colonise un milieu, empêche la flore locale de s'implanter. C'est une plante annuelle, et elle est donc absente en hiver, ce qui conduit à des berges nues, fragilisées.

#### **Conseils de gestion :**

Les balsamines ont un système racinaire peu développé : elles s'arrachent facilement. Il est important d'agir avant la fructification et la dissémination de ses milliers de graines, et donc d'arracher les plants en juin, début juillet. Une fois arrachés, il est possible de faire sécher les plants, et de les composter.



**Racines de Balsamine et chantier d'arrachage**

(Crédit Photo : CPIE Pays Creusois)

## Ravageurs

---

- **Pyrale du buis**

Les premiers dégâts de Pyrale du buis ont été constatés en Corrèze, en Creuse et en Haute-Vienne.

**Evaluation du risque :** surveillance importante des buis, les premières défoliations liées à la pyrale sont en cours.

**Mesures prophylactiques :** retirer les feuilles mortes et autres débris accumulés autour du buis. Lorsque l'infestation est limitée, les rameaux et feuilles attaqués peuvent être coupés, broyés ou incinérés (en respectant la réglementation en vigueur). En cas de forte infestation, l'arrachage des buis permet de limiter la propagation du ravageur  
L'utilisation de produits de biocontrôle peut également être envisagée à ce stade. La liste des produits de bio-contrôle est disponible [ici](#).

## Autres informations : Mise en place du piégeage et suivi de frelons

---

- **Mise en place du piégeage**

Le piégeage sert à suivre les dynamiques de population : pouvoir identifier les pics de vol, les différentes générations de papillons, et ainsi d'en déduire la pression de l'espèce sur les végétaux.

Du piégeage par des phéromones va être réalisé dès le mois de mai afin de suivre les populations de :

- Mineuse du marronnier
- Pyrale du buis
- Processionnaire du pin
- Processionnaire du chêne

Les phéromones sont des signatures chimiques uniques, qui n'attirent que l'espèce considérée, lorsqu'elle est à son stade de papillon.

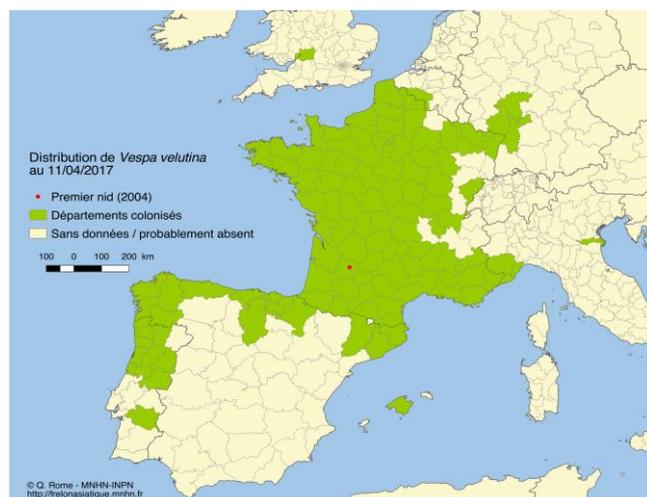
## • Suivi de frelons

Un suivi de frelons est réalisé par une observatrice en Haute-Vienne. Sur 11 stations d'observation, 59 frelons ont été observés : 57 sont des frelons asiatiques et seulement 2 sont des frelons européens.



### Différences entre frelon asiatique et frelon européen

(Crédit Photo : FREDON Rhône-Alpes)



### Présence du frelon asiatique

(Source : frelonasiatique.mnhn.fr)

Le Frelon asiatique est aujourd'hui installé presque partout en France, et présent en Nouvelle-Aquitaine depuis le début des années 2000. Il a un impact sur les autres populations d'insectes, notamment les abeilles, et peut présenter un risque pour les populations à risque et les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères.

De mars à juin, les fondatrices vont créer un nid primaire, d'où sortiront les premières ouvrières, qui vont alors commencer à construire le nid secondaire.

## Prochain BSV JEVI Hors-Littoral le 16 juin 2017

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Edition Hors littoral - sont les suivantes :**  
Services Espaces Verts de Périgueux, Boussac-Bourd, Ayen, Ussel, Limoges et St Junien ; IFCE Pompadour ; particuliers

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".